



BULLETIN
D'INFORMATION
MUNICIPAL

à l'ombre du baou

n°30 - novembre 2011

SOMMAIRE

- Le mot du Maire → 2
- Rentrée scolaire → 3
- Saison estivale → 4
- Plaques de rues → 5
- Annot'Table 2011 → 6
- Annot à Bloc 2011 → 8
- Informations diverses → 9
- Conseils Municipaux → 10
- La vie de la cité → 12



Annotaines, Annotains, chers amis

En cette fin d'année 2011, nous nous rappelons les moments forts de l'année écoulée et nous nous préparons à fêter Noël.

Certains sont extrêmement douloureux et il est encore difficile d'évoquer le drame qui a touché notre commune avec la disparition d'Alain BRUN et de Sébastien FEDOU le 30 juin dernier.

Cette perte brutale, si violente, nous a tous profondément choqués et nous laisse un douloureux sentiment d'injustice. Ils nous ont quitté trop tôt mais ils ont vécu et vivront encore longtemps au travers de leur engagement et de leur action au service de tous.

Suite à ces décès de nombreuses manifestations ont été annulées, vous comprendrez aisément que nous n'avions pas le cœur à la fête.

C'est dans cette atmosphère que le Conseil Municipal a travaillé et s'est exprimé sur un sujet d'importance : la réforme de la carte de l'intercommunalité.

S'il est une réforme qui risque d'impacter durablement notre quotidien, c'est bien celle qui consiste à réorganiser l'ensemble des structures communales et intercommunales, en favorisant leur regroupement.

Dans le Schéma soumis par la Préfète, un rapprochement de notre communauté de communes avec celle du canton d'Entrevaux a été soumis à notre appréciation.

Si la méthode est brutale dans la forme, délai très court et absence de négociation préalable, il n'empêche qu'il a fallu y regarder à deux fois en anticipant sur une organisation qui sera nôtre pour les prochaines années.

C'est pourquoi l'idée plus large d'un regroupement avec la communauté de communes de Puget Théniers, qui a des atouts réciproques, a séduit vos élus. Aussi, nous avons voté à la majorité le rapprochement avec la communauté de communes d'Entrevaux, et demandé qu'un pôle rural important correspondant au bassin de vie des communautés de communes Cians Var, Vallées d'Azur, Pays d'Entrevaux et Terres de Lumière, assurant ainsi à hauteur de 10 000 habitants un territoire cohérent, à même de porter des projets structurants, et participant ainsi à la continuité territoriale.

Enfin, je souhaite profiter de cet édito pour pousser un coup de gueule. En effet des dérives comportementales

et actes de vandalisme ont été constatés sur différents points de la commune. Après avoir été tolérants, nous avons décidé de porter plainte contre X auprès de la Gendarmerie. Des jeunes de la commune ont été interpellés et sont passés devant le Juge pour enfants. La justice suit son cours.

Nous ne pouvons pas tolérer que des jeunes détruisent consciemment ce que d'autres s'efforcent de construire.

Les enfants ont toute leur place dans notre village, mais il y a des règles, et celles-ci doivent être respectées. Les parents ont des devoirs, l'éducation en est un !

J'espère que vous trouverez dans ce numéro les informations que tout citoyen est en droit d'attendre de son équipe municipale et vous assure de mes sentiments amicaux.

Jean BALLESTER
Conseiller Général
Maire d'Annot





A l'Ecole du canton...

Nous avons fini l'année scolaire 2010/2011 sur une note en demi-teinte concernant nos effectifs

En effet, si Monsieur l'Inspecteur d'Académie n'avait pas poursuivi dans son intention de supprimer un poste, et donc, une classe à l'école d'Annot, il avait néanmoins annoncé qu'il vérifierait les effectifs dès la rentrée de septembre.



Nous avons un effectif de 134 élèves en juin et une prévision de 142 inscrits pour l'année 2011/2012.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Notre école compte 142 élèves inscrits et l'Inspectrice de la Circonscription de Digne, mandatée par l'Inspecteur d'Académie a pu le constater dès le lendemain de la rentrée. Ainsi, plus question pour nous de fermeture ou de retrait de poste. Nous gardons bien six classes qui se répartissent de la façon suivante :

- classes maternelles : Mme Laure ALLEGRINI TPS (2 ans) et PS (3 ans), 27 élèves ; Mme Muriel MAURY MS (4ans) et GS (5 ans), 25 élèves,

- classes élémentaires : GS/CP Mr Jean MAZZOLI, 20 élèves ; CP/CE1 Mlle Hélène BONNEFOI, 22 élèves ; CE2/



CM1 Mr Romain DARON, 23 élèves ; CM2 Mme Sandrine GAILLARD-FERMINE, 23 élèves.

L'équipe des Enseignants est complétée par Mlle Coralie COCHET qui assure au sein de l'école 3 journées de décharge ainsi qu'une journée à l'école d'Entrevaux.

Au plan matériel outre les habituels travaux de petit entretien qui ont été réalisés pendant les vacances nous devons noter l'installation, dans le bâtiment, de radiateurs de chauffage central, qui sera relié à la chaufferie bois qui est en cours d'installation au niveau du village de vacances.

Ainsi la totalité du bâtiment sera-t-elle bientôt desservie par un chauffage moins coûteux en fonctionnement que le chauffage électrique actuel, plus respectueux de l'environnement et garant d'un meilleur confort d'utilisation.

Le chantier en cours perturbera encore quelques semaines l'accès à l'école, comme cela avait déjà été le cas l'an dernier lors de la première tranche de travaux mais cela mérite vraiment de prendre patience.

Concernant les accès à l'école, l'escalier extérieur qui se trouve en haut de l'allée piétonne empruntée par de nombreux parents et enfants, est en cours de réfection. Il sera remplacé par une structure métallique qui facilitera l'entretien et la circulation durant la période hivernale.



Une nouvelle année scolaire qui s'annonce donc sous les meilleurs auspices.

*Jean MAZZOLI
Directeur de l'Ecole*



... et au Collège Emile Honoraty

Le collège a accueilli lundi 5 septembre 2011 les 43 élèves de sixième : une hausse d'effectifs prometteuse pour l'avenir de l'établissement. Le service annexe d'hébergement est également en expansion avec une hausse sensible des repas servis au collège (souvent plus de 100).

Au vendredi 30 septembre, tous les postes d'enseignants sont pourvus, avec les arrivées de quatre nouvelles personnes pour cette année scolaire. Les locaux ont bénéficié de nouveaux travaux financés par le Conseil Général : rénovation de la salle d'EPS, mise aux normes de plusieurs portes, amélioration du chauffage de la salle de restauration, peintures dans plusieurs salles, cage d'escaliers.

Corinne CAPUS, Principale du Collège Emile HONNORATY



Fréquentation en hausse mais effets de la crise ?

Aussi bien pour la région PACA que pour le département des Alpes de Haute Provence, les prévisions concernant la saison estivale 2011 se voulaient optimistes. Les premiers bilans montrent qu'en terme de fréquentation, le taux de satisfaction des professionnels retrouve un niveau d'avant crise (années 2007-2008).

Au niveau régional, la saison 2011 affiche une certaine stabilité voire une légère hausse par rapport à 2010. Les conditions météo, la configuration de certains ponts (14 juillet et 15 août) ainsi que le contexte international ont favorisé la reprise de la fréquentation.

Avec en toile de fond un bémol dû à la crise économique et à la baisse des dépenses.

Un niveau de fréquentation en hausse pour l'ensemble de la destination, même si les espaces urbains et balnéaires ainsi que l'hôtellerie ont bénéficié en priorité de ce regain d'activité, la montagne et les campings restant en retrait.

On note un retour des nationalités étrangères.

Au niveau départemental, la majorité des professionnels constatent une bonne fréquentation de l'avant saison jusqu'au mois d'août.

Seul bémol, les conditions météorologiques du mois de juillet qui ont pu renforcer une fréquentation contrastée en fonction des espaces géographiques, la partie montagne restant la plus touchée.

Le mois d'août reste globalement la meilleure période en termes d'activité, avec le constat d'une réelle hausse sur le territoire Verdon.

La clientèle française reste stable ou en légère hausse ; la clientèle étrangère quant à elle profite d'une progression, origine européenne majoritairement.

Le constat de la baisse des dépenses et des consommations, situation qui perdure depuis 2 ans est présent à nouveau cette année : conjoncture économique défavorable et baisse du pouvoir d'achat qui engendrent une estimation au plus juste des budgets vacances limitant au maximum les dépenses annexes.

En ce qui concerne la destination «Annot», nous notons une bonne avant-saison mai et juin 2011 en termes de fréquentation et de consommation sur la destination.

Une fréquentation stable voire en légère hausse comparée à 2010 tant en termes de clientèle française qu'étrangère sur cette avant-saison.

Une pleine saison avec démarrage tardif, notamment dû aux aléas météorologiques de juillet. La fréquentation s'étant essentiellement composée d'une clientèle française familiale ou jeune, peu consommatrice.

A compter de la 3ème semaine de juillet, une hausse significative de la fréquentation jusqu'à la 3ème semaine d'août. S'en suit une semaine de battement probablement due au calendrier scolaire à la fin du mois d'août, puis une reprise de fréquentation en hausse par rapport à 2010 pour le mois de septembre. Les conditions météorologiques du moment n'y étant certainement pas étrangères.

Cependant, malgré la hausse de la fréquentation, il est à noter une baisse importante de la consommation, impactant de fait les recettes de l'Office de Tourisme.

Concernant notre visibilité sur les medias dits de nouvelles technologies, nous notons une constante progression du nombre de visites sur notre site internet (plus de 195000 pages vues à fin octobre, sur l'année 2011) ; de plus notre page Facebook a été ouverte en avant saison, et nous comptabilisons à ce jour plus de 1500 «amis» virtuels sur ce réseau social majeur, nous ouvrant ainsi des voies de communication vers des clients potentiels que nous aurions du mal à toucher autrement.

Concernant les activités sportives et culturelles proposées, nous avons reconduit cette année les conventions nous liant avec les différents prestataires. Nous avons malheureusement à faire le même constat que la tendance générale en termes de baisse de la consommation, malgré une population touristique beaucoup plus présente cette saison.

Nous avons continué à proposer une programmation culturelle la plus diversifiée possible, en essayant de toucher tous les publics ; nous avons notamment reprogrammé le Festival Songes d'Été pour sa troisième édition, événement phare dans notre saison estivale.

Bien entendu cela nous a valu, et plus particulièrement cette saison, les habituelles critiques de la part des traditionnels opposants à l'action municipale et, de fait, de l'Office de Tourisme.

Ces critiques, et tout le monde le sait bien (même leurs auteurs), émanent de personnes qui jusqu'à présent ont été incapables de proposer quoi que ce soit dans les domaines qu'ils critiquent et notamment dans le domaine touristique. Vous nous direz qu'ils ne sont pas élus, mais cela n'empêche rien quand on le veut vraiment... Pour notre part, nous ne pensons pas que l'on puisse intéresser le plus grand nombre, drainer des visiteurs de l'extérieur et rayonner dans le département avec une conférence sur le co-voiturage ou un diaporama de photos de voyage...

Nous allons donc continuer notre travail d'élus au sein de l'Office de Tourisme avec le plus de sérieux et de sincérité possible, sans ménager notre temps et notre énergie comme à l'accoutumée.

Et comme nous sommes des programmeurs d'animations et non pas des créateurs d'animations, nous continueront à nous attacher les services de professionnels et personnes compétentes dans les domaines qui nous préoccupent.

Nous vous souhaitons une très belle fin d'année à Annot.

Bernard VIGLINO
Président de l'Office de Tourisme

	2008	2009	2010	2011
Jun	400	371	333	403
Juillet	775	645	476	946
Août	1008	815	735	1089
Septembre	377	371	460	489
TOTAL	2560	2202	2004	2927

Evolution de la fréquentation touristique à l'Office de Tourisme



Un besoin administratif et une volonté d'expliquer

Le cahier des charges de base était simple : permettre aux services de la Poste d'assurer la continuité de la distribution du courrier dans les différentes rues et quartiers de la commune d'Annot.

Partant de ce postulat, la Municipalité a entrepris ce que l'on peut appeler le «chantier des plaques de rues».



Le but était simple : donner ou redonner, aussi bien en rive gauche qu'en rive droite, un nom à chaque rue, voie, ou place...

Et pour que ce travail ne soit pas simplement une mise à jour administrative mais également qu'il puisse avoir un intérêt touristique, la Municipalité a travaillé de concert avec Jean-Louis DAMON, historien



local.

Sur la base de ses recherches historiques et patrimoniales, le travail de Jean-Louis a porté sur plusieurs points :

- donner un nom aux lieux qui n'en avaient pas
- rebaptiser certains lieux
- proposer un court descriptif des lieux, apposé sur les plaques

Jean-Louis est même allé jusqu'à rédiger gracieusement un livret complet sur les noms des rues du village ; livret qui sera disponible très bientôt à la vente.

Egalement, et sur proposition de Jean FENOUIL, 2ème adjoint, une plaque a été posée sur le Boulevard Fernand FAISSOLE, ancien Conseiller Général et Maire d'Annot (anciennement Route du Fugeret).

La réalisation concrète de ces plaques a été confiée à la société JBSI ; Camille DAMON, graphiste, a quant à elle réalisé les dessins que vous retrouverez sur certaines plaques du centre ancien.

A noter que ce projet a été financé par le Conseil Régional, le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence et le Syndicat

Mixte «Villages et Cités de Caractère».

C'est donc le 8 Juillet dernier que Jean BALLESTER - Maire d'Annot, Jean-Louis BIANCO - Président du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence, Jean-Louis ADRIAN - Président du Syndicat Mixte «Villages et Cités de Caractère» accompagnés de nombreux élus de la commune et du département, se sont retrouvés à Annot pour procéder à l'inauguration de ce chantier.



Inauguration au Camping la Ribière



La venue du Président Jean-Louis BIANCO a également été l'occasion pour Jean FENOUIL, Président du Syndicat d'Initiative d'Annot, de procéder à l'inauguration du nouveau bloc sanitaires mis à disposition des exploitants du Camping la Ribière.

Ce nouvel équipement, mis en service au cours du second trimestre 2011, contribue à l'amélioration de la qualité de séjour des clients du camping, tout en contribuant fortement à maintenir le classement 2 étoiles dans le cadre du reclassement de l'Hôtellerie de Plein Air.

A l'issue d'une première saison d'utilisation, tout le monde, exploitants comme usagers, est unanime quant au confort apporté.

Un week-end gastronomique générateur de convivialité

L'idée est née de la rencontre d'un élu avec Marc BRUNOY, critique gastronomique et organisateur d'évènements : proposer au plus grand nombre de s'asseoir à la table d'un Chef...

L'idée maîtresse retenue est donc de faire venir à Annot des Chefs étoilés pour préparer un repas à prix mini.



Ce projet est posé au mois d'avril 2011 et fait son chemin ; au fil des semaines, il s'affine et s'étoffe avec l'adjonction de démonstrations de cuisine et de conférences.

Le projet intervenant trop tard par rapport à l'adoption du budget de l'Office de Tourisme, il est présenté en Conseil Municipal et reçoit son aval : Annot'Table est né !

Le lieu choisi est tout naturellement le Village Vacances du Pré Martin ; il faut dire que ce site se prête tout particulièrement à ce genre d'exercice, puisque les récents travaux entrepris par la Municipalité dans le cadre de la rénovation du Pré Martin ont permis de disposer d'une salle de réception spacieuse entièrement rénovée et de cuisines modernes attenantes, à même de laisser le talent des Chefs s'exprimer.

Pour cette première édition, la date de la mi-octobre est choisie : ce sera donc l'occasion d'articuler les menus présentés par les Chefs autour des produits de la saison ; ce choix de période correspond également à un moment de l'année où la disponibilité des Chefs est la plus grande, après une saison d'été bien remplie, et où ils peuvent se permettre de fuir, le temps d'un week-end, leur cuisine et leur brigade respective.

Puis arrive le moment de choisir les Chefs et faire en sorte qu'ils choisissent Annot'Table...

Et c'est là que notamment le professionnalisme et l'expérience de Marc BRUNOY ont montré toute leur importance dans le partenariat avec la Mairie d'Annot, puisque pas moins de 4 Chef étoilés au Guide Michelin ont répondu présents pour cette première édition :

- **Philippe JEGO**, 1 étoile Michelin, Meilleur Ouvrier de France 2000, Chef du restaurant «les Pêcheurs» au Beach Hôtel du Cap d'Antibes

- **Emmanuel RUZ**, 1 étoile Michelin, Chef du Restaurant «Lou Fassum» à Plascassier

- **Jacques CHIBOIS**, 1 étoile Michelin et Chef du Restaurant «la Bastide Saint-Antoine» à Grasse

- **Jean-François BERARD**, 1 étoile Michelin et Chef du Restaurant «Hostellerie BERARD & Spa» à la Cadière d'Azur.

Dans sa programmation, Marc BRUNOY a également invité :

- **Maxence MOYAERTS**, double-Vice Champion de France de Barista et Meilleur Espresso de France, qui a eu en charge le service des cafés et thés tout au long du week-end, mais également montré son savoir-faire au cours d'une démonstration de barista

- **Luc SALSEDO**, jeune Chef de talent venu de Nice pour une démonstration



de cuisine

- **Brigitte LELOUP**, Présidente de l'Association des Sommeliers d'Europe, pour deux conférences autour de l'oenologie.

La communication a été un axe

La Municipalité d'Annot, en partenariat avec Marc Brunoy, vous propose le week-end gastronomique Annot'Table 2011.

annot' table
14 - 15 - 16 octobre 2011

4 Chefs, 4 Etoiles, 4 Rendez-vous autour des produits de saison...
Venez vous asseoir à la table des Chefs !

Philippe JEGO
1 étoile Michelin, Meilleur Ouvrier de France 2000
Restaurant LES PÊCHEURS, Cap d'Antibes (06)

Emmanuel RUZ
1 étoile Michelin
Restaurant LOU FASSUM, Plascassier (06)

Jacques CHIBOIS
1 étoile Michelin
Restaurant LA BASTIDE SAINT-ANTOINE, Grasse (06)

Jean-François BERARD
1 étoile Michelin
Hostellerie BERARD & SPA, La Cadière d'Azur (06)

Démonstrations de cuisine, conférences...
Venez à la rencontre des Chefs étoilés et partagez un moment de convivialité...

REPS à 30€ - UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION
EXCLUSIVEMENT SUR INTERNET WWW.ANNOT-TABLE.COM
La réservation pour tout bon du côté de la Bastide de Pré Martin
Venez aussi et bien sûr manger !
Planificateur : Office de Tourisme d'Annot (04 92 82 11 10) ou www.annot-table.com

important de la réussite de ce projet puisqu'à travers Marc BRUNOY, ce sont plusieurs communiqués de presse qui ont été acheminés à un réseau de journalistes, mais également de nombreuses interviews radiophoniques qui ont été programmées dans les antennes locales de radios nationales.

L'Office de Tourisme d'Annot a également contribué à la diffusion de cette animation, par son réseau traditionnel et institutionnel et par les quelques 1600 amis de son FaceBook. Début septembre, le site Internet et la vente en ligne étaient lancés et ce fut un succès dès la première semaine de vente, avec des provenances de réservation tous azimuts : Nice, Monaco, Marseille, Gap, Sisteron...

Bien entendu, cette organisation et le succès qu'elle a rencontré n'ont été possibles que grâce au travail acharné d'une poignée d'élus et du Comité d'Organisation, mais également de quelques bénévoles venus spontanément proposer leur aide et se retrouver à des postes auxquels ils n'auraient peut-être jamais pensé se trouver un jour. Plongeur et commis de cuisine n'ont [presque] plus de secrets pour eux. Nous ne pouvons les remercier nominativement ici, mais ils se reconnaîtront et savent qu'ils ont leur part dans la réussite de cet évènement.

Merci également aux nombreux partenaires et sponsors qui, dès cette première édition, ont répondu présents à nos sollicitations, et marquent ainsi leur intérêt pour cette manifestation.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des partenaires et les photos du week-end sur le site internet www.annot-table.com

A l'heure du bilan, les chiffres sont éloquentes... Les prévisions les plus sages ont complètement été bouleversées par les chiffres de réservation les plus fous : sur l'ensemble du week-end et des quatre repas, ce sont plus de 650 convives qui ont pris place à la table des Chefs étoilés.

Abordons maintenant l'aspect financier de l'opération : la convention d'organisation prévoit le versement de la somme de 10 000 HT au titre de la prestation professionnelle de Marc BRUNOY ; en contrepartie, la Mairie d'Annot perçoit les deux tiers de l'ensemble des recettes (repas, vins, champagnes, cafés, thés).

Le bilan final n'est pas encore dressé, mais d'ores et déjà, et n'en déplaie aux traditionnels ou nouveaux contestataires de l'action municipale, cette animation n'aura donc rien coûté à la Municipalité (à part de l'huile de coudes) ; bien au contraire, puisqu'au final cette animation se révélera bénéficiaire.

Mais le plus grand bénéfice sera certainement celui d'avoir réussi à mettre le focus sur le village d'Annot le temps d'un week-end et ainsi de promouvoir de façon indirecte la destination Annot ; les communiqués de presse écrite et audiovisuelle qui s'en sont suivis sont là pour en attester.

Il faudra alors bientôt se positionner pour la reconduction de cette opération. Tout n'a pas été parfait, mais de l'avis général, élus, convives, partenaires et Chefs, il semble que tout le monde soit unanime pour qu'existe un Annot'Table 2012 !

Bernard VIGLINO
Adjoint au Maire





Retour sur la 1ère fête de l'escalade au Pays des Grès

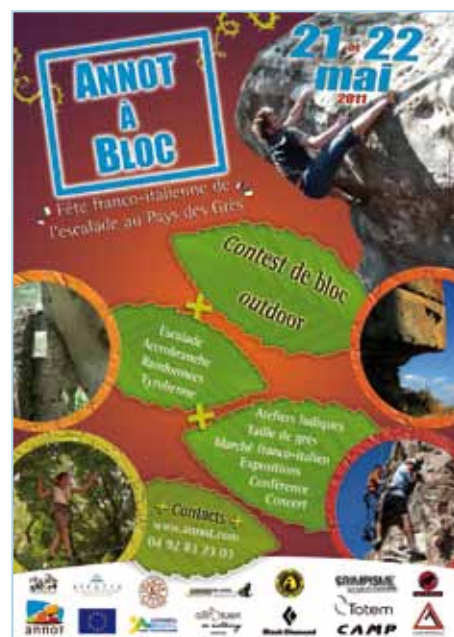
Annot à Bloc! la Fête de l'escalade au Pays des Grès s'est déroulée les 21 et 22 mai derniers. Une belle réussite pour cette première édition proposant escalade, randonnées, animations, film et concert gratuit.

Plus de 150 grimpeurs ont répondu présents pour un contest d'escalade de blocs convivial, dont l'ambiance résolument positive reste la satisfaction de l'équipe d'organisation. Toute la journée du samedi a été rythmée par les essais et les encouragements au pied des 110 blocs ouverts pour l'occasion. Au final, le niveau a été très élevé puisque très peu de blocs sont restés vierges d'ascension.

La manifestation proposait aussi d'autres animations, qui ont accueilli un public nombreux sur la place du village. Tout au long du week-end, petits et grands ont pris de la hauteur en s'essayant au parcours accrobranche et sa tyrolienne. Sans discontinuité également, le mur d'escalade a été pris d'assaut par les enfants, avec plus de 800 passages sur les deux activités cumulées. Aussi, environ cent trente personnes ont pu profiter de visites guidées et promenades accompagnées gratuites à la découverte des paysages et du patrimoine d'Annot.

En fin de journée, tous les participants ont pu profiter d'une soirée festive avec un barbecue géant, des projections de films, et enfin un concert énergique avec des musiciens qui ont tenu en haleine les occupants de la place du Germe jusqu'au milieu de la nuit !

La réussite de l'évènement et l'immensité du chaos de blocs laissent entrevoir de belles perspectives pour de futures éditions d'Annot A Bloc !





Travaux de voirie en régie municipale

L'équipe des Services Techniques Municipaux s'est lancée dans une opération de réfection des rues pavées du vieux village.

Cette opération consiste, dans un premier temps à changer les pavés de grès les plus dégradés, à faire sauter les joints détériorés ou représentant un danger, puis à réaliser un rejointoiement, afin de redonner un aspect plus praticable à certains tronçons de rues détériorés.

Une partie des rues Notre-Dame et du Four a été rénovée par notre équipe technique, qui fait preuve, comme en atteste la photo, d'une grande polyvalence.

En effet, outre les tâches d'entretien de la voirie et des espaces verts, nos services techniques ont aussi la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement en régie municipale.



Un point sur nos déchets

Les déchets ménagers produits sur le territoire de la communauté de communes Terres de Lumière sont regroupés au quai de transfert de Pont de Gueydan pour être transportés par camion remorque jusqu'au site de traitement situé sur la commune de Valensole (environ 113km).

Le Sydevom, syndicat départemental de traitement des déchets ménagers, procède tous les 4 ans à un appel d'offres dans le cadre des marchés publics afin de transférer les déchets des différents endroits du département jusqu'au site de traitement.

Le précédent marché couvrant la période 2007 à 2010 a été particulièrement favorable en terme de coût pour la collectivité.

Cependant, dans le cadre du nouvel appel d'offres engagé fin 2010, seules 2 entreprises ont répondu. De plus, le prix du gasoil a considérablement augmenté et impacte fortement les coûts de transport.

Ainsi, pour les coûts liés au transport et au traitement, la tonne de déchets ménagers résiduels coûtera en 2011, 124€ HT (sans compter les coûts de collecte) au lieu de 101€, soit une augmentation de 22,71 %. Vous comprendrez aisément que, dans ces conditions, votre redevance de base soit augmentée de 8€ soit 6 %.

La communauté de communes Terres de Lumière et le Sydevom analysent actuellement d'autres possibilités de transport pour l'année 2012 pour tenter de réduire ces coûts.

A votre niveau, vous pouvez agir en triant plus et pour celles et ceux qui ont un jardin, en compostant.

En effet, le coût d'une tonne d'ordures ménagères est nettement plus élevé (270€) qu'une tonne de recyclables (91€) (verre, papier, et emballages).

Grâce à votre tri de 2010, la collectivité recevra une recette d'environ 11 000€ qui viendra en déduction des coûts.

Cependant à ce jour, sur le canton d'Annot, il y a au moins 90 tonnes d'emballages, verre et papiers recyclables qui partent à la poubelle au lieu d'être triés et valorisés.

Cela engendre non seulement un gaspillage financier mais aussi un gaspillage environnemental car un gisement de matières tels que le papier-carton, le verre, le fer, l'aluminium et le plastique (bouteilles et flacons uniquement) sont perdus s'ils vont à la poubelle.

Le compostage permet quant à lui de réduire de presque du tiers, le poids des déchets.

La maîtrise du coût des déchets, c'est l'affaire de nous tous, habitants, élus, et vacanciers.



9 juin

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission Sports, Loisirs et Associations s'est réunie le 25 mai dernier à 18h00, afin d'examiner les nouveaux dossiers et les compléments d'informations de certaines associations.

Jean MAZZOLI, Président de la Commission, ayant fait état des dossiers présentés et retenus par la Commission, le Maire soumet au vote les subventions suivantes :

- Association des Cavaliers de Vérimande : 2750 € pour la participation aux championnats de France,
- Association du Ping pong d'Annot : 350€,
- Association des Jeunes : 350 €,
- ARTEMISE : 3500€ dans le cadre du Festival du Folklore.

7 juillet

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire rappelle aux conseillers que ce sujet a fait l'objet d'une réunion de travail du Conseil Municipal le 29 juin dernier et il indique que conformément à la loi n°2010-1563 en date du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit s'exprimer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dont l'élaboration doit être achevée avant le 31 décembre 2011.

Ce schéma doit permettre d'atteindre les objectifs fixés par la loi :

- couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et suppression des enclaves et discontinuités territoriales,
- rationalisation du périmètre des EPCI à fiscalité propre,
- constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants, sauf pour les communes classées en zone de montagne où le Préfet peut déroger à ce seuil,

- définition de territoires pertinents appréhendés notamment à partir des bassins de vie, des unités urbaines et des SCOT,

- accroissement et rééquilibrage de la solidarité financière notamment en ce qui concerne le rattachement des communes isolées et renforcement de l'intégration fiscale

- en appréciant leur objet, leur activité réelle et leur cohérence de périmètre, réduction du nombre de syndicats intercommunaux et mixtes.

Madame la Préfète a présenté le 21 avril à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le projet de schéma qu'elle a élaboré.

Ce projet de schéma a été notifié à la Commune le 22 avril, date à partir de laquelle court le délai de trois mois qui est donné au Conseil Municipal pour se prononcer. Les avis émis par les différentes assemblées seront ensuite transmis à la commission départementale de coopération intercommunale qui disposera alors d'un délai de 4 mois pour se prononcer et proposer le cas échéant des amendements. Ceux-ci ne s'imposeront que s'ils sont adoptés à la majorité des 2/3 des membres constituant cette commission et si ils sont conformes aux objectifs de la loi.

En ce qui concerne le territoire de la Communauté de Communes Terres de Lumière, Madame la Préfète a proposé de fusionner les Communautés de Communes du Pays d'Entrevaux et Terres de Lumière.

Cette nouvelle communauté de communes représenterait 13 communes pour 3 296 habitants.

Si ce nouveau territoire répond à un territoire rural pertinent pour des communes classées en zone de montagne, il peut paraître moins pertinent en termes de solidarité financière à moyen et long terme.

Aussi, la commune d'Annot ne peut envisager ce nouveau territoire que comme une transition vers un territoire élargi.

En effet, à l'heure de choisir un

périmètre dont nous ne connaissons pas les compétences et la fiscalité qui en découlent, il paraît plus sage d'envisager un regroupement restreint.

Toutefois, la commune est consciente qu'une évolution vers un regroupement de communes rurales de montagnes susceptibles de favoriser un développement et des projets structurants à moyen et long terme doit être envisagée.

Ce second élargissement de périmètre devra être cohérent en termes de bassin de vie et permettre d'assurer la pérennité économique, sociale et culturelle. Il s'orientera vers les territoires voisins des Alpes Maritimes.

Cette seconde étape pourra être franchie en toute connaissance des compétences et des réalités fiscales, elle inscrira notre territoire dans une dynamique de développement durable à long terme et devra se faire dans les meilleurs délais.

12 septembre

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET « L'EAU A LA RUE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER 2008/2015 CONFLUENCES AUTOUR DU VERDON

Le sujet relatif à la possibilité de réaliser et tourner en Haute-Provence le film "l'eau à la rue" a été évoqué à plusieurs reprises

Cette entreprise est un ambitieux projet fédérateur entre les vallées du Var, de la Vaire et du Verdon ainsi que la région niçoise.

Par ailleurs, si quelques films ont été tournés en Haute-Provence, aucun ne représente une telle saga reposant sur des faits réels historiques et un tel contexte culturel.

Pour les auteurs, dans le contexte linguistique et social de l'époque et par respect de la vérité de notre culture, l'utilisation partielle de la langue provençale locale s'impose (15%). Il s'agit du dialecte sud-gavot. Ces dialogues seront sous-titrés.

Ce projet doit participer au



développement de la notoriété de toutes les communes du terroir relatif à l'histoire du film ; mais aussi permettre de valoriser le patrimoine historique et culturel du territoire de toutes nos vallées de Haute-Provence.

Toutefois, avant d'en arriver là et afin de démarcher et d'obtenir des financements pour la réalisation de ce long métrage, il faut réaliser un court métrage qui donne une idée très précise de ce que pourra être ce film.

Pour la réalisation de ce court métrage, il existe une possibilité d'obtenir des subventions pour un financement à 100%. Aussi, il est proposé d'approuver le plan de financement suivant :

Montant total du Projet : 9 950.00 € HT

Subventions:

- FEADER (Axe 4 mesure 413): 5472,50€ HT (55 %)

- Région PACA : 4477,50 € HT (45 %)

10 octobre

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET DES EXONERATIONS FACULTATIVES

Le Maire informe l'assemblée qu'après une période de concertation de plus de deux ans avec les représentants des collectivités territoriales et des professionnels de l'aménagement et de la construction, la réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, parue au JO du 30 décembre 2010.

Cette réforme entrera en vigueur le 1er mars 2012. Les collectivités territoriales doivent prendre les délibérations nécessaires à la mise en oeuvre du dispositif avant le 30 novembre pour l'année suivante et donc avant le 30 novembre 2011 pour la première mise en oeuvre en 2012.

Les enjeux de ce dispositif sont :

- améliorer la compréhension et la lisibilité du régime ;
- simplifier en réduisant le nombre

d'outils de financement ;

- promouvoir un usage économe des sols et contribuer à la lutte contre l'étalement urbain ;

- inciter à la création de logements.

Il a également pour objectif d'être économe des deniers publics en réduisant le coût de gestion de l'impôt.

L'ensemble des mesures proposées a été conçu pour donner une très grande marge de manoeuvre aux collectivités territoriales et pour pouvoir être utilisé de manière différenciée sur l'ensemble du territoire en s'adaptant à la taille, aux caractéristiques et aux politiques d'aménagement propres à chaque collectivité.

La fiscalité de l'aménagement est rassemblée dans un seul chapitre du code de l'urbanisme en lieu et place d'articles épars figurant essentiellement dans le code général des impôts ou dans le code de l'urbanisme.

Ce regroupement participe de la réécriture du code de l'urbanisme dans le but d'une meilleure lisibilité.

Le dispositif est composé de deux taxes qui se complètent :

- la taxe d'aménagement qui porte les objectifs de simplification et de rendement en permettant le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation ;

- le versement possible pour sous-densité qui porte l'objectif de lutte contre l'étalement urbain et incite à une utilisation économe de l'espace.

Le Maire rappelle que cette nouvelle taxe remplace la taxe locale d'équipement pour laquelle le taux avait été fixé dans les années 90 à 5%.

Cette taxe est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égoût (PRE).

La commune ayant un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. Toutefois,

la commune peut fixer librement dans le cadre des articles L. 331- 14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Ceci étant dit et vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, le Maire demande au conseil de se prononcer sur :

- l'installation sur l'ensemble du territoire communal, de la taxe d'aménagement au taux de 4% ;

- l'exonération totale en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

- 1°) Des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;

- 2°) Des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

- l'exonération partielle en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

- 1°) des surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2°) de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) à raison de 30 % de leur surface ;

- 2°) des locaux à usage industriel et leurs annexes pour 50 % de leur surface.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.



Naissances

Nous annonçons avec plaisir la venue au monde de :

- Alice, fille d'Agnès VELAY et Adrien GENOVESI
- Darian, fils de Anna DI TORO et Xavier BELLIVET
- Bastien, fils de Nelly BERARD et Frédéric FAURE
- Léon, fils de Camille DAMON et Jean-Marc BERAUD
- Romane, fille de Chantal et Alexandre DALLARD
- Timéo, fils de Cyrielle et Nicolas MENGEAUD
- Thibault, fils de Natacha et Thierry DROGOUL
- Nicolas, fils de Sandrine et Alain CANO

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

Décès

Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- Bruno BECU
- André PARMENTIER
- Alain BRUN
- Sébastien FEDOU
- Georges DURAND
- Henrique ZORRO
- Daniel BERARD
- Gisèle OPRANDI
- Ian WHYTE
- Jean-Jacques HERANT
- Bernard WELKER

Nouveaux arrivants

Bienvenue à Annot et bonne installation à :

- Mr et Mme Sébastien RIAT et leurs enfants
- Mme Elodie OBRADOS et son fils Mathis

QUID DES PROBLEMES DE RECEPTION DE LA TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE

Vous avez été nombreux à solliciter la commune concernant des problèmes persistants de réception de la télévision.

La commune s'est faite le relais de toutes ces plaintes auprès du GIP France TéléNumérique et de la sous-préfecture de Barcelonnette en charge de ce dossier.

A ce jour, voici les réponses qui nous ont été faites et qui vous sont proposées.

D'un point de vue technique, le CSA, les opérateurs de multiplex et les opérateurs de diffusion ont recherché des solutions pour obtenir une diffusion stable et durable des programmes de télévision ; un nouveau canal a ainsi été attribué sur le multiplex R1, devant ainsi stabiliser la réception des chaînes du groupe France Télévisions.

Néanmoins, à toutes fins utiles, les habitants qui auraient des problèmes de réception par l'antenne râteau peuvent, si leurs équipements ne sont pas en cause, procéder à l'installation d'un mode de réception alternatif (adsl, câble, satellite).

Pour cela, il existe une aide financière, dont voici le fonctionnement : tous les téléspectateurs qui recevaient la télévision analogique hertzienne dans leur résidence principale et qui ne bénéficieraient toujours pas d'une qualité de réception suffisante en numérique hertzien peuvent obtenir l'aide à la réception sur la base d'une attestation d'un antenniste confirmant la non-réception des chaînes numériques hertziennes.

Cette aide, attribuée sans condition de ressources, permet un remboursement pouvant aller jusqu'à 250€ des frais engagés pour l'acquisition d'un matériel de réception alternatif au numérique hertzien.

Les demandeurs ont jusqu'au 5 janvier 2012 pour faire parvenir leur dossier à France Télé Numérique. Un exemplaire du formulaire de demande d'aide est disponible en Mairie ou téléchargeable le site www.tousaunumerique.fr

Enfin, il est recommandé aux téléspectateurs de s'adresser à un antenniste ayant signé la « Charte Professionnel Agréé ». Ces derniers se sont engagés à proposer des prestations de qualité à des tarifs concurrentiels.

mémento contacts

POMPIERS 18

SAMU 15

GENDARMERIE
17 ou 04 92 83 20 05

MÉDECINS
Bono : 04 92 83 23 02
Roux : 04 93 83 26 67

AMBULANCES
L'Annotaine : 04 92 83 20 96

INFIRMIERS
Ceppodomo : 04 92 83 33 38
Urani : 04 92 83 30 64

KINÉSITHÉRAPEUTE
Penna : 04 92 83 21 62
Guelpa : 04 92 83 76 48

DENTISTE
Passeron : 04 92 83 24 68

PHARMACIE
Berlandi : 04 92 83 20 01

TAXIS
Antony : 04 92 38 32 68
Budon : 04 92 83 20 96

MAIRIE
04 92 83 22 09

OFFICE DE TOURISME
04 92 83 23 03

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
04 92 83 42 81

RELAIS DE SERVICES PUBLICS
04 92 83 25 80

« à l'ombre du baou »

Bulletin d'information municipal

Directeur de la publication :
Jean Ballester, Maire d'Annot

Ont participé à la rédaction de ce numéro
l'équipe municipale, celle de l'office de
tourisme et plusieurs associations que vous
reconnaissez .

Dépôt légal n° 190 du 07 avril 2000

Déclaration n° 13J/99 du 11 juin 1999

retrouvez annot sur internet :

<http://www.annot.com>